



RAPPEL

La campagne de la DOETH est ouverte jusqu'au 31 mai prochain.

Les collectivités concernées (+de 20 ETP) ont reçu une lettre émanant directement du FIPHFP.

La déclaration se fait en ligne sur le site de la Caisse des Dépôts, avec vos codes habituels.

Attention aux éventuelles pénalités de retard !!!